



Membres en exercice	15
Membres présents	10
Pouvoir(s)	2
Votants	12

Le 24 janvier 2017, à 20 heures trente minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Nathalie TALON (*arrive au cours du point n°6*).

Excusés : Vincent BOISSON, Claude GRATEAU, Jean Charles GUIADEUR, Brigitte GRIMAUD, Lydie ROBUCHON.

Secrétaire de séance : Jean-Luc GILLIER.

Brigitte GRIMAUD a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Claude GRATEAU a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2016, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéros 348, 484 et 812p, situé 31 rue de Bône ;
- décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéro 493, situé 154 route de Mérité ;
- décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section B numéro 649, situé 65 rue de la Pointe ;
- **donne mandat** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, étant bien précisé que la commune sera à nouveau consultée, à l'issue de la procédure de consultation, pour se prononcer sur l'adhésion au contrat groupe au vu des propositions chiffrées de l'assureur; le contrat en cours se termine le 31 décembre 2017 ;
- **accepte** la convention de prestations de service de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte qui porte sur 3,75 heures de broyage au coût horaire de 50 euros net de taxe effectuées en 2016 ;
- **approuve** l'acquisition d'un jeu extérieur pour la cour de l'école ; **décide de retenir** la proposition de la société Proludic 37210 Vouvray relative à la fourniture d'un jeu « la Hulotte » au prix de 4 612,28 euros HT / 5 534,74 euros TTC ;
- **approuve** le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement de l'impasse Saint-Vincent, d'un parking route de Puy Chabot, de la venelle du Prieuré et de la rue des Fontenelles ; **autorise** Madame le Maire à lancer une procédure de consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) avec l'assistance de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ; **approuve** l'avis d'appel public à concurrence à paraître à partir du 07 février 2017 ; **fixe** la date limite de réception des offres le lundi 27 février 2017 à 16 heures ;
- **approuve** le projet de mise en accessibilité de l'entrée principale et abords et de mise aux normes des sanitaires de la salle socioculturelle Louis Massé; **accepte** la proposition de maîtrise d'œuvre de Thibault Pochon sur la base d'une rémunération au taux de 8,50 % du montant final des travaux ;

- **approuve** le projet de mise en accessibilité de l'école publique du Parc depuis la cour ; **accepte** la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la Sarl Laurent Guillon sur la base d'une rémunération de 2 580,00 euros HT ; **autorise** Madame le Maire à lancer une consultation d'entreprises ;
- **sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 au taux de 35 % pour la mise en conformité des accès et des sanitaires de la salle socioculturelle Louis Massé ; **valide** le plan de financement prévisionnel ;
- **sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 au taux de 35 % pour la mise en accessibilité de l'école publique depuis la cour ; valide le plan de financement prévisionnel ;
- **décide de demander un fonds de concours** à hauteur de 20 000 euros à la Communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte pour financer les travaux de mise en accessibilité de la salle socioculturelle Louis Massé ;
- **autorise** Madame le Maire à rédiger des avenants au contrat de travail afin de faire bénéficier les agents contractuels des dispositions du reclassement indiciaire de janvier 2017 ;

QUESTIONS DIVERSES

Convention de gestion du parc départemental de la Grotte pour l'année 2017

Madame le Maire :

- rappelle les nouvelles conditions à la baisse proposées par le Département pour le financement de l'entretien des espaces naturels sensibles départementaux (dépense annuelle subventionnable et taux d'aide diminués) ;
- rappelle la délibération du 20 octobre 2016 sollicitant une aide départementale au taux de 70 % comme pour les autres espaces naturels sensibles départementaux au lieu du taux de 50% proposé ;
- expose que, par lettre du 9 janvier 2017, le Conseil départemental fait part de son refus en indiquant que le taux de 50 % est celui applicable aux parcs et jardins urbains qui ont vocation à être cédés aux collectivités gestionnaires, et, qu'en conséquence, il ne sera pas modifié dans le projet de convention 2017-2018.

Le Conseil départemental propose de nouveau un projet de compromis de cession du parc de la Grotte à la Commune.

La Communauté de communes n'est pas intéressée pour en obtenir la rétrocession.

Conseil Municipal des Enfants

La seconde réunion s'est déroulée le 18 janvier.

Elle a porté sur la mise en place du pique-nique intergénérationnel.

Des catalogues de jeux extérieurs ont été consultés pour faire évoluer l'aire de jeux. La balançoire a remporté un vif succès.

A L'Orbrie, le 27 janvier 2017

Le Maire,
Noëlla LUCAS

